



Syndicat Intercommunal de
La Vallée du Haut-Giffre

**Procès-Verbal de réunion
Conseil Syndical du 17 janvier 2022**

Date de convocation : 07/01/2022
Lieu de la réunion : 1 place du
Champs de la Poste 74440 Verchaix.
Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres présents : 6
Nombre de votes exprimés : 6

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept janvier, le Syndicat de la Vallée du Haut Giffre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire.
Titulaires présents : BARBIER Alain, BOUVET Jérémie, JUBEAU Christelle, MONET Valérie, MORIO Daniel, ROUILLER-MARTIN Pascal
Secrétaire JUBEAU Christelle

1. RESTES A REALISER 2021

Monsieur le Président présente le tableau des restes à réaliser 2021, en dépenses d'investissement :

compte	libellé	montant
2158	Autres matériels et outillages	
	<i>piquets pour balisage hiver</i>	<i>500.40 €</i>
	<i>balisage directionnel ski de fond</i>	<i>372.00 €</i>
	<i>panneau au départ de Bostan</i>	<i>255.60 €</i>
	total	1 128.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil Syndical, à l'unanimité,

- *Valide les restes à réaliser 2021*
- *Autorise le Président à régler les restes à réaliser 2021 avant le vote du budget 2022*

2. VIA FERRATA DU MONT

Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée du contrat de vérification et de maintenance de la Via Ferrata du Mont à Sixt Fer à Cheval, émanant de la société MND LEISURE (anciennement Tech Fun).
Le contrat est proposé sur les mêmes bases que le contrat précédent, pour une période de 3 ans, pour un montant TTC annuel de maintenance fixé à 5238€ (il était de 5184€ sur les 3 précédentes années)
Nombre d'interventions annuelles : 4

Monsieur le Président propose de reconduire le contrat et d'étudier dès que possible la possibilité de transférer la compétence à la CCMG

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- *Valide le contrat de maintenance pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024*
- *Autorise le Président à signer tout document relatif à cet effet*

3. POINT SUR LE DEBUT DE SAISON

Monsieur le Président fait le point sur la saison nordique :

- **Point sur les recettes de début de saison**, comprenant les préventes, la préouverture et les vacances de Noël-Nouvel An :

Les recettes ski de fond font apparaître une hausse de 46% par rapport à la saison 2019/2020 (on ne compare pas à l'hiver dernier qui était exceptionnel du fait de la fermeture des remontées mécaniques). On note en particulier une hausse des préventes (+50%), le déclenchement des ventes de forfaits saison dès la préouverture, une très bonne semaine de Noël puis une très mauvaise semaine de Nouvel-An (conséquence des fortes pluies)

- **Point sur le terrain :**

De très bonnes conditions de neige de début de saison, avec une ouverture de toute la vallée du 11 au 17 décembre puis de tous les sites à partir de Noël.

Une semaine de Nouvel An compliquée avec la pluie qui a lessivé la vallée et dégradé le site du Fer à Cheval en aval du village de Nambride et sur les passages de torrent (des travaux de pelle ont été réalisés pour pouvoir restaurer la piste, réenneiger puis rouvrir)

Les pisteurs, ressentent déjà une certaine fatigue due au nombre d'heures réalisées et à la charge de travail conséquente du fait d'être une seule personne par site.

Le responsable du site fait le constat d'un dépassement d'heures conséquent sur le mois de décembre. Des problèmes mécaniques et arrêts maladie ont également contribué à cela. Le responsable du site rappelle néanmoins que les retours clients sont dans l'ensemble positifs et que les efforts d'ouverture de la vallée sont reconnus. Pour le confort et la récupération du personnel, il est proposé de prioriser les pistes de ski de fond à ouvrir, de limiter le ré-enneigement aux passages obligatoires et de fermer les zones trop abimées.

Un point sur les difficultés rencontrées sur le parking de Joux-Plane en période de forte affluence est également abordé. Le SIVHG n'est pas gestionnaire du parking mais est impacté par les mauvais retours clients. La commune de Samoëns, lors d'un comité station, a fait savoir qu'elle souhaitait s'occuper du dossier, qui lui incombe.

4. PLAN SKI NORDIQUE DU DEPARTEMENT

Aurélien Mahaut expose la démarche à suivre pour le Plan Nordique : il faut faire une demande de subvention par courrier aux Conseillers départementaux du canton de Cluses

Il présente le courrier qui a été préparé pour la demande de subvention pour l'achat d'une motoneige neuve ainsi que le devis de la société Busato d'un montant de 21 660€TTC.

Monsieur le Président propose de faire également rapidement une demande pour l'étude de paravalanches sur la tête de Vuargne.

Le responsable du site présente les 2 devis reçus à ce sujet :

- société Engineerisk : 3540€TTC
- société Géolithe : 11820€TTC

Il propose de compléter le devis proposé par Engineerisk dont le montant est largement inférieur à celui de la société Géolithe.

Monsieur le président propose de se baser sur le devis de Géolithe, plus complet, pour rédiger le courrier de demande de subvention dans le cadre du Plan Nordique Départemental.

Monsieur le Président propose de continuer d'avancer sur les autres projets.

Monsieur Bouvet rappelle que le département a souligné que les premiers arrivés seront les premiers servis.

5. PLATEFORME DE VENTE EN LIGNE REGIONDO

Aurélien Mahaut présente à l'assemblée le système de vente en ligne proposé par la plateforme Regiondo.

À la suite d'une visioconférence avec le prestataire de service, le fonctionnement de la plateforme Regiondo, ses atouts et son coût de fonctionnement sont exposés à l'assemblée. Florence Coffy rappelle que nous possédons déjà un modèle de vente en ligne avec l'opérateur DAG via Haute-Savoie Nordic mais que de nombreux problèmes sont encore à résoudre.

L'assemblée propose de faire un essai de vente en ligne avec la plateforme Regiondo. Elle demande également à avoir un comparatif des coûts des différentes solutions

6. BESOIN DE RECRUTEMENT A L'ANNEE

• ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de recruter un "pisteur secouriste-agent d'entretien d'espaces naturels" pour remplacer l'agent technique principal première classe, suite à son départ par mutation pour devenir chef d'équipe à la CCMG,

Monsieur le Président propose à l'assemblée la suppression de l'emploi d'Adjoint Technique Principal 1ère Classe et la création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial, à temps complet, à compter du 18 janvier 2022, pour le poste de "pisteur secouriste-agent d'entretien d'espaces naturels"

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- *Décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sera inscrite au budget, au chapitre 012*

• ADJOINT ADMINISTRATIF

Monsieur le Président expose à l'assemblée le besoin de renfort ressenti au niveau administratif. Il propose de réfléchir à une création de poste en concertation avec la CCMG.

Le Conseil Syndical demande qu'une fiche de poste soit réalisée pour que les élus aient une vision claire des besoins. Le Conseil syndical propose d'inviter la CCMG à une prochaine réunion autour de ce point.

Monsieur le Président demande également d'évaluer le coût de ce projet de création de poste.

• FUTUR RESPONSABLE ADJOINT

Monsieur le Président attire l'attention des élus sur le besoin ressenti des agents pour que le remplacement de l'adjoint au service des pistes soit anticipé. L'adjoint actuel a d'ores et déjà la possibilité de faire valoir ses droits à la retraite. Aurélien Mahaut propose que le futur agent recruté puisse faire un tuilage d'une saison été et d'une saison hiver avec l'adjoint actuel pour être opérationnel dès son départ.

M. le Président rappelle à l'assemblée que ce tuilage représentera un coût supplémentaire à la charge du syndicat.

7. PLANIFICATION DE FORMATIONS

Monsieur Mahaut expose les besoins de formations "pisteurs" à venir :

- Formation BNPS1 du nouveau pisteur saisonnier
- Formation BNPS2 d'un des pisteurs en prévision du départ en retraite de Monsieur Claye
- Formation BNPS3 pour le responsable du site

Compte-tenu qu'une formation BNPS1 est déjà au programme de cette année 2022, le Conseil syndical propose d'échelonner les formations en prévoyant une formation par an.

Le Conseil Syndical propose que le nouveau pisteur saisonnier passe le test technique dès cet hiver, afin de pouvoir s'inscrire à la formation BNPS1

Chaque formation coûte environ 2500€ (hébergement compris). Le Conseil Syndical demande de rechercher s'il y aurait des solutions d'aides financières.

8. QUESTIONS DIVERSES

• CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le SIVHG est adhérent aux contrats d'assurance proposés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale 74 pour couvrir certains de ses risques financiers découlant des règles statutaires (Congés et décès).

Ces contrats arrivent à échéance le 31 décembre 2022

Suite à la demande du CDG, le Président propose de lui donner mandat pour se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'une convention de participation pour le risque statutaire à effet au 1^{er} janvier 2023.

Cette participation à la consultation n'impose pas à la collectivité d'adhérer au contrat

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- *Valide la proposition du Président*
- *Autorise le Président à signer tout document relatif à cet effet*

• AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CHEF D'EQUIPE

Monsieur le Président présente à l'assemblée la proposition d'avenant n°1 émanant de la CCMG, concernant la mise à disposition du chef d'équipe. La proposition est d'ajouter les articles 5 et 6 comme suit :

- **Article 5 : Remboursement des investissements consentis pour l'exercice du poste**

La CCMG investira dans un équipement de bureautique (ordinateur, écran...), ainsi que tout matériel ou équipement personnel nécessaire à l'agent dans l'exercice de ses fonctions. Ces investissements seront re-facturés à due proportion de l'usage réel pour le nordique au SIVHG.

- **Article 6 : Indemnités d'astreinte**

Afin de garantir la sécurité du personnel de damage, une astreinte inférieure à 10h sera rémunérée au taux de 8,08€, conformément aux textes en vigueur. Le montant de cette indemnité suivra l'évolution des textes réglementaires.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- *Valide la proposition d'avenant n°1 à la convention de mise à disposition du chef d'équipe*
- *Autorise le Président à signer tout document relatif à cet effet*

• FINANCEMENT DES HIVERNALES

Monsieur Mahaut rappelle à l'assemblée que le SIVHG participait au financement des Hivernales à hauteur de 100€ les années précédentes.

L'assemblée propose de renouveler cette participation au même montant pour les hivernales du 23 janvier 2022.

• EMBAUCHE D'UN AIDE PISTEUR POUR LES VACANCES DE FEVRIER 2022

Monsieur Mahaut attire l'attention des élus sur l'éventuel besoin d'un renfort pisteur en février si deux des trois sites sont en fonctionnement.

Le poste d'aide-pisteur étant vacant, Monsieur le Président propose de recruter un agent en fonction des conditions annoncées pour les vacances de février

La séance est levée à 19h45

Le Président, Alain BARBIER

